



## Association pour le Développement du Paritarisme de la Parfumerie Sélective

Les partenaires sociaux, représentatifs de la CCN de la Parfumerie Sélective (IDCC 3235) ont mis en place un fonds du dialogue social et crée une association paritaire l'ADPPS, (Association pour le Développement du Paritarisme de la Parfumerie Sélective) chargée de l'organisation de la collecte de cette contribution patronale et du contrôle de son utilisation.

La CPPNI (Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation) de la Parfumerie Sélective a donné mandat à la société GEXEL Collect' pour collecter les contributions des entreprises pour 2024 relatives à la masse salariale 2023.

### Votre entreprise relève du code APE 4775Z

Les entreprises inscrites sous le code APE 4775Z; et qui relèvent de la CCN de la Parfumerie Sélective (IDCC 3235) doivent s'acquitter, de la contribution annuelle.

### À Quoi ça sert ?

Cette contribution permet de donner aux organisations représentatives de la branche, les moyens financiers pour mener à bien leurs missions.

### Est-ce obligatoire ?

La contribution est obligatoire et est calculée sur la base de 0,030 % de la masse salariale brute N-1 et selon les plafonds suivants:

Nombre de magasins par entreprises	Plafond maximum
De 1 à 50 magasins	2 500 €
De 51 à 150 magasins	7 500 €
De 151 à 300 magasins	15 000 €
De 301 à 450 magasins	22 500 €
De 451 à 600 magasins	30 000 €

**Contribution minimum 70,00€**

### Où faire la déclaration ?

Sur le site : [www.gexel.fr](http://www.gexel.fr)  
Un espace dédié et sécurisé avec codes personnalisés

Solution de paiement en ligne

CB

ou

Virement



Le règlement par chèque reste possible

La déclaration doit impérativement être transmise à GEXEL Collect' par mail ou par courrier

La promotion des métiers de la branche

Les rapports de branche annuels comprenant les données sociales et d'activité

Un conseil et appui d'experts techniques et juridiques.

La participation aux réunions préparatoires, paritaires et mixtes

La préparation des documents de travail

La transmission des informations et l'information permanente des entreprises et des salariés de la branche sur la convention collective nationale et son évolution

